



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 3041

Texte de la question

M. André Wojciechowski appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le marché électrique français qui comporte un système de base essentiellement assuré par le nucléaire fonctionnant bien et un système de pointe qui recourt aux autres types de production plus fragile du fait des contraintes réglementaires toujours plus pesantes ; des groupes à charbon et à fioul représentant 4,5 GW devraient être fermés d'ici à 2015, de même que 3,6 GW de capacité de réserve. De plus, 5,9 GW de fioul devraient être limités à un fonctionnement de moins de 500 heures par an à cette même date. Selon une analyse de RTE, la société gestionnaire du réseau de transport d'électricité, 1,6 GW seraient nécessaires à partir de l'été 2008 pour maintenir la sécurité d'approvisionnement à un niveau convenable, les moyens supplémentaires à installer avant la fin de l'année 2015 s'élèvent approximativement à 7,3 GW. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place, notamment en matière de filière thermique adaptée aux besoins de pointe. À cet effet, la construction de centrales à charbon propres notamment en Lorraine, région qui bénéficie historiquement d'un savoir-faire, pourrait être une piste intéressante pour les besoins de pointe. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Texte de la réponse

La sécurité d'approvisionnement électrique de la France suppose l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité à tout instant. La demande électrique variant en fonction des saisons, des jours de la semaine et des heures de la journée, le système électrique est constitué de moyens de production électrique de base, qui fonctionnent de manière quasi-continue sur l'année, de semi-base, fonctionnant environ la moitié du temps, et de pointe qui ne fonctionnent qu'en période de pointe de consommation soit quelques centaines d'heures par an. En France, la production électrique de base est assurée essentiellement par les centrales nucléaires et les centrales hydroélectriques au fil de l'eau, la semi-base par des centrales thermiques au charbon et au gaz, la pointe par des centrales hydroélectriques de lac et des centrales au fioul. Le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, Réseau de transport d'électricité (RTE), a publié au mois de juillet 2007 son bilan prévisionnel d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France métropolitaine continentale, qui s'appuie sur une analyse très détaillée du parc de production électrique, des scénarios d'évolution de la consommation et de nombreuses simulations représentatives des aléas climatiques. Selon ce rapport, en considérant les projets, déjà engagés, d'investissements en cycles combinés à gaz et en moyens de production de pointe, la sécurité d'approvisionnement électrique est assurée pour les cinq années à venir. De surcroît, il convient de noter que la France est globalement exportatrice d'électricité pour un total annuel de l'ordre de 70 TWh. Les capacités d'interconnexion contribuent également à la sécurité d'approvisionnement électrique puisque lors des épisodes climatiques extrêmes (vague de froid ou canicule), la France a pu largement réduire ses exportations voire importer pendant quelques heures de l'électricité en provenance de ses voisins européens.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3041

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5209

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6531